

VIVRE

A

Photo Alain Porte



MOUTHIERS-SUR-BOËME

LE MOT DU MAIRE

Ce mois-ci, deux événements ont mis en relief la capacité d'une communauté rurale à s'unir et à décider, en pleine responsabilité, de son devenir.

1.— La commémoration du bicentenaire de la Révolution française a montré avec éclat combien, dans la difficulté, notre communauté savait resserrer ses rangs. La sentence populaire choisie à l'encontre du voleur de grains est exemplaire à double titre. D'abord, la commune a voulu régler elle-même son problème et ne pas le confier à d'autre, ensuite le verdict a conduit le coupable vers sa réintégration et non son exclusion ! Quand on sait l'ambiance de l'époque, quel exemple !

1.— Après une période de concertation, de discussions, de litiges, mais aussi d'écoute, de modifications et de compromis, le projet de restructuration du bourg a été voté, dans son esprit, à l'unanimité.

Aujourd'hui commence la phase de réalisation qui sera longue et difficile mais combien importante. A suivre...

Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances à la famille Chiron pour le deuil qui vient de l'atteindre si douloureusement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 1989

Étaient présents : MM. Germon, Tamagna, Boureau, Jobit, Brégeas, Desvages, Mme Porte, MM. Crueize, Dedieu, Gachinois, Mme Forgeron, MM. Lathière, Barbe, Mmes Mariant, Vallat, Discour, MM. Bonnet, Thuillier.

Secrétaire de séance : M. Desvages.

Association Boëme-Charraud-Emploi

M. Ortz, maire de Voël-et-Giget et président de l'Association, expose au Conseil municipal le rôle de l'association. Mmes Ramm et Tkakzuck font part au conseil municipal du fonctionnement même de l'association, de leurs démarches, des résultats obtenus et présentent le bilan financier des 5 mois de fonctionnement de l'association.

Aménagement du bourg

M. le maire donne un compte rendu :

— de la réunion du 18 octobre, rassemblant les services concernés ;
— de la réunion de la commission d'urbanisme du 18 octobre.

Il présente également un plan d'aménagement du bourg établi et proposé par M. Roman, architecte du CAUE. D'autre part, il rappelle au Conseil municipal sa délibération du 14 septembre 89, demandant à chaque conseiller l'étude du dossier établi par les services de la D.D.E.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre le projet en cours d'aménagement du bourg et notamment le projet d'étude d'un centre commercial et de confier à la Chambre de commerce une étude commerciale sur Mouthiers. Pour ce faire, le conseil municipal accepte de participer financièrement pour la somme de 750 F.

Immeuble Dussidour

M. le maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat, formulée par M^e Bourguet, notaire, pour une partie de l'immeuble Dussidour, au bourg de Mouthiers, pour la somme de 40 000 F.

Le conseil municipal donne son accord de principe à cet achat, décide de surseoir à cette décision et d'en programmer l'acquisition en 1990.

Immeuble Clerfeuille

M. le maire fait part au conseil municipal de la proposition faite par M. Clerfeuille Marcel concernant la vente à la commune d'une maison d'habitation vétuste, située rue du Fournil. Cette proposition s'élève à 45 000 F. Le Conseil municipal refuse cette offre et décide de proposer la somme de 25 000 F.

Atelier-relais Épaul

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offres lancé pour établir un marché négocié en vue de la construction de l'atelier-relais Épaul s'est révélé infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée auprès d'entreprises afin d'obtenir de nouveaux bordereaux de prix concernant le lot Terrassement-Maçonnerie. M. le maire fait part au conseil municipal des offres de prix reçues, concernant le lot Terrassement-Maçonnerie. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Mayoux à 10 voix pour (8 voix pour l'entreprise Martin) pour l'exécution des travaux cités ci-dessus, ce choix étant justifié par le fait que l'entreprise Mayoux est une entreprise locale. Le conseil autorise M. le maire à signer toutes les pièces à intervenir concernant cette affaire.

Logement de fonction du directeur

M. le maire fait part au conseil municipal de la nécessité, pour des raisons techniques, d'apporter quelques modifications au marché initial concernant la construction du logement de fonction du directeur au groupe scolaire.

Ces modifications entraînent des plus-values et des moins-values, ainsi que des prolongations de délais d'exécution des travaux, qui font l'objet d'avenants que M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal.

Après avoir examiné ces avenants le

conseil municipal accepte les avenants n° 1 suivants :

— lot 1 : menuiseries intérieures et extérieures pour un montant T.T.C. de 6 678,60 F ;

— lot : maçonnerie ainsi que l'avenant n° 2 portant sur la prolongation des délais d'exécution des travaux pour l'ensemble des 10 lots.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer lesdits avenants.

École maternelle

M. le maire informe le conseil municipal du cheminement du dossier et des démarches entreprises, notamment auprès du conseil général et de l'Inspection académique.

Carrefour de Chez Baty

M. le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 4 décembre 1987 concernant l'aménagement du carrefour de Chez Bâty.

Il informe le conseil municipal de l'attribution, par le Conseil général, d'une subvention d'un montant de 28 457,00 F et de la procédure lancée par la D.D.E. concernant la consultation d'entreprises pour l'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'aménagement dudit carrefour et autorise M. le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Chemins

Demande d'acquisition d'un chemin rural

M. le maire présente au conseil municipal la demande formulée par Mlle Périn, désirant acquérir une partie de chemin rural située à la Combe-au-Roi et ne desservant qu'une parcelle lui appartenant.

Après avoir examiné cette demande et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe sous réserve du résultat de l'enquête publique nécessitée par ce genre d'opération et autorise M. le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Il fixe le prix de vente à 5 F le m².

Chemin A.F.

M. le maire fait part au conseil municipal de la demande formulée par le bureau de l'Association foncière de Mouthiers qui demande une participation financière de la commune pour la réfection du chemin A.F. al-

lant de «Grandchamp» au «Grand-Guillon». Le conseil municipal accepte de participer pour moitié aux frais de réfection dudit chemin, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 90 et autorise M. le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Régie bus

M. le maire fait part au conseil municipal de la demande de M. le directeur départemental de l'Équipement pour la constitution d'une régie de transport de personnes, suite à l'utilisation faite par le bus municipal. Le conseil municipal décide de créer une régie de transports, d'établir un budget annexe distinct de celui de la commune, à compter de janvier 1990, et autorise M. le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A.D.D.M.

M. le maire présente au conseil municipal le devis établi par l'A.D.D.M. concernant les activités musicales à l'école maternelle pour l'année scolaire 89/90.

Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 2 495,00 F représentant 10 séances d'éveil et d'initiation à la musique pour l'année scolaire 89/90.

Photocopieur

Contrat de maintenance

M. le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser le contrat de maintenance relatif au photocopieur. Il présente la proposition faite par la société INFOTEC. Après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le contrat présenté pour un montant de 3 698 F H.T. par trimestre et autorise M. le maire à signer ledit contrat.

P.I.L.

(programme d'intérêt local)

M. le maire rappelle au conseil municipal que Mme Lafarge Sylvaine a effectué un P.I.L. aux écoles de Mouthiers du 17 avril au 16 octobre 89.

Suite à la demande formulée par Mme Lafarge, le conseil municipal décide de prolonger ce stage pour une période de 6 mois, du 18 octobre 89 au 17 avril 90 et autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

P.L.I.F. (programmes locaux d'insertion pour les femmes)

M. le maire informe le conseil municipal sur les programmes locaux d'insertion pour les femmes qui s'adressent aux femmes seules, aux ressources faibles, ou de + de 40 ans. Celles-ci peuvent bénéficier d'une activité au sein de la commune, d'établissements privés ou d'associations, tout en suivant un stage de formation professionnelle et en bénéficiant d'une allocation mensuelle.

Le conseil municipal décide de passer une convention entre la commune et la préfecture de région afin de pouvoir mettre en place, sur la commune, un ou plusieurs PLIF et autorise M. le maire à signer ladite convention à intervenir.

Foyer-résidence des personnes âgées

M. le maire fait part au conseil municipal de la délibération du centre

communal d'Action sociale portant augmentation, à compter du 1^{er} septembre 89, du prix des repas servis au foyer-résidence pour personnes âgées de Mouthiers.

Le C.C.A.S. reversant à la commune le prix des repas, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'encaisser à compter du 1^{er} septembre 89, le prix des repas aux tarifs suivants :

- petits-déjeuners : 10,30 F
- déjeuners : 20,60 F
- dîners : 13,40 F.

Centre de loisirs

A compter du 1^{er} novembre 1989, les tarifs seront les suivants :

- 137 F par mois et par enfant fréquentant matin ET soir le C.L.S.H. ;
- 108,20 F par mois et par enfant fréquentant matin ET soir le C.L.H.S. pour les familles de 2 enfants et plus ;
- 68,50 F par mois et par enfant fréquentant le C.L.S.H. le matin OU le soir ;

— 54,10 F par mois et par enfant fréquentant le C.L.S.H. le matin OU le soir pour les familles de 2 enfants et plus ;

— 13,40 F par jour et par enfant ne fréquentant qu'occasionnellement le C.L.S.H. le matin ET le soir ;

— 6,70 F par jour et par enfant ne fréquentant qu'occasionnellement le C.L.S.H. le matin OU le soir ;

Centre de loisirs pour la journée entière (mercredi ou petites vacances) :

— 33,80 F par enfant et par jour, plus 1 ticket de cantine pour le repas de midi ;

— 27,00 F par enfant et par jour, plus 1 ticket de cantine pour le repas de midi, pour les familles de 2 enfants et plus ;

— 16,90 F par enfant par demi-journée ;

— 13,50 F par enfant par demi-journée, pour les familles de 2 enfants et plus.

Pour la M.J.C., le mois d'octobre s'achève en fanfare ! La commémoration du bicentenaire, d'abord, idée issue des réunions de l'activité patrimoine, fut, si l'on en juge au public intéressé, une réussite. L'apport, dans cette manifestation qui ne se renouvellera pas de sitôt, du Comité des fêtes et du Conseil municipal, permit de mettre sur pied un «tout» beaucoup plus intense dont, nous l'espérons, les Monastériens garderont le souvenir. Le bicentenaire a vécu, préparons le tricentenaire !...

A l'heure où se prépare cette information, s'achève la mise sur pied des deuxièmes rencontres poétiques de Mouthiers : il est évidemment trop tôt pour en parler, mais le nombre des poèmes et des dessins reçus, les propositions de toute nature au niveau spectacle montrent déjà que la journée sera différente de celle de l'an passé et, nous l'espérons, plus riche encore en expérience humaine.

Le mois de novembre présente, lui aussi, un programme intéressant, qu'on en juge :

— **10 novembre**, concert de jazz dans la salle de spectacle de la M.J.C. par orchestre «Stratus Phunk». Musique moderne, bourrée d'énergie ; des musiciens de réputation internationale, comme le contrebassiste Kent Carter.. Un moment à ne pas manquer !

— **19 novembre**, stage de danse africaine, animé par Abdoulaye Diste Camara. De 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h, tous les passionnés de chorégraphie et de culture africaines pourront s'adonner à leur plaisir pour la somme de 170 F. Un stage qui sera reconduit dans le courant de l'année. Une douzaine de

personnes sont d'ores et déjà inscrites, n'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de la M.J.C. ouvert tous les jours de 14 à 18 heures.

— **24 novembre** la M.J.C. Jules-Berry participe à une opération théâtre qui aboutit à un spectacle joué à La Couronne : *Les femmes Savantes* de Molière. Il s'agit donc d'une sorte de coproduction, un moyen intéressant d'offrir aux adhérents des spectacles de qualité.

— **du 11 au 26 novembre**, exposition des photos d'Alain Porte, ayant pour thème : «Mouthiers-sur-Boëme - paysages et vie quotidienne». Vernissage le 11, après la cérémonie au monument aux morts.

Signalons en outre que l'activité Couture a bien démarré, que les photographes de la M.J.C. organisent le 4 novembre une sortie dans le vieil Angoulême et qu'ils ont défini un projet original qui leur permettra une motivation solide : le résultat de leurs travaux sera présenté au public à la fin de la saison 89-90.

Enfin, le dimanche 26 novembre, la messe de la Sainte-Cécile sera chantée par la chorale des «Gosses d'Angoulême» qui, ensuite, donnera, en l'église Saint-Hilaire un petit concert auquel devrait également participer la chorale de Mouthiers. Ce sera, après le concert du 30 octobre donné par le «Chœur mixte d'Hildesheim», le deuxième spectacle chanté de la saison. Nous pouvons déjà annoncer que ce ne sera pas le dernier puisque d'autres projets sont en cours d'étude.

Nous souhaitons que tous puissent prendre plaisir à suivre ces diverses activités.

LE RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE SERA ORGANISÉ PAR LA M.J.C.

ORDURES MÉNAGÈRES

Sortez les monstres...

Pour garder nos campagnes propres et assurer son service public, le SMITOM entreprend le ramassage des vieux objets ménagers métalliques qui vous encombrant.

Venez déverser dans la caisse déposée le 17 novembre dans la cour de la mairie de Mouthiers les vieux appareils ménagers, y compris fauteuils, sièges, matelas, sommiers, etc. dont vous voulez vous débarrasser.

Faites ce petit effort, nous nous chargerons du reste.

... et rentrez les chiens !

On nous signale que des chiens en liberté dans certains villages et dans le bourg occasionnent des désordres dans les ordures ménagères déposées en bordure de route. Il ne servirait à rien de disposer d'un service de ramassage si les dégâts se perpétuaient.

Faites preuve de civisme, ne laissez pas errer vos chiens. Merci pour vous et pour vos voisins.

10 novembre STRATUS PHUNK

concert de jazz !!

MAISON POUR TOUS
21 heures

EXPOSITION photos d'Alain PORTE *****

MOUTHIERS/BOËME

du 11 au 26 novembre
14 heures - 18 heures

MAISON POUR TOUS

LE COIN DES POÈTES

LA MAISON ABANDONNÉE

Aux pays de Calais

Vivait une maison abandonnée

Au milieu de ses forêts.

Elle était seule et désemparée.

Puis un jour d'été,

des gens vinrent la visiter.

Elle leur plût, il l'ont achetée.

Il y eut enfin de la gaieté

dans la maison délabrée.

Sébastien Satora
école de Mouthiers



— Etes-vous sûr de la qualité de ces champignons ?...
ne craignez-vous pas de vous empoisonner ?

— O n'est pas pour les manger, ol est pour les vendre.

DANSE AFRICAINNE

STAGE

19 novembre

tous renseignements à la M.J.C.
de 14 heures à 18 heures

CALENDRIER DES FÊTES 89

MOIS DE NOVEMBRE

Samedi 4 Dîner dansant du foot
Samedi 18 Dîner dansant de l'A.D.M.R.
Vendredi 24 Calendrier des Fêtes 1990

MOIS DE DÉCEMBRE

Samedi 2 Concours de belote
(org. Parents d'élèves)
8-9-10 Festival Jules-Berry
Samedi 13 Don du sang à Blanzac

DÉPÔT LÉGAL NOVEMBRE 1989

CALAMITÉS AGRICOLES

Le ministre de l'Agriculture a décidé un certain nombre de mesures pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse du printemps et de l'été 1989. Aux dispositions classiques, indemnités par le fonds national de garantie contre les calamités agricoles et de prêts spéciaux s'ajoute la possibilité pour les agriculteurs de bénéficier :

- d'avances de trésorerie qui sont en fait des avances à taux 0% sur indemnité ;
- de prêts à 4% pour les éleveurs ;
- de report pour le paiement des cotisations sociales agricoles ;
- d'un allègement des charges de remboursement d'emprunts grâce à une augmentation de l'enveloppe affectée aux fonds d'allègement de la dette agricole ;
- de céréales à prix réduit.

Les agriculteurs qui souhaitent solliciter le bénéfice d'une des trois premières mesures doivent s'adresser à leur caisse locale de Crédit Agricole.

Le report des cotisations sociales sera examiné par la commission des agriculteurs en difficulté à partir de l'examen des dossiers établis (modèle en mairie).

Les agriculteurs qui désirent acquérir des céréales à prix réduit devront remplir la page 4 de l'imprimé (modèle en mairie). Les conditions de rétrocession ne sont pas encore connues. Dès qu'elles le seront, les intéressés en auront connaissance par voie de presse.

Sans attendre que les cultures et les zones du département soient officiellement déclarées sinistrées, les agriculteurs qui estiment être victimes de la sécheresse devront remplir les imprimés qui serviront de demande d'indemnisation.

Les dossiers devront être remis en mairie avant le 10 novembre 89, dernier délai.

TENNIS-CLUB DE MOUTHIER

Compte rendu de l'assemblée générale du 20 octobre 1989

Le 20 octobre s'est donc tenue l'assemblée générale du Tennis-Club de Mouthiers (une A.G. marquée par une faible participation des adhérents). Nous ne pouvons que déplorer ce fait puisque c'est lors de telles réunions que chacun peut apporter ses critiques et ses idées pour un meilleur fonctionnement du club.

Le bilan de l'exercice passé a été fait par le président, Alain Combeaud. Il a été noté une dynamique au niveau de l'école de tennis pour laquelle le club a l'intention de faire des efforts supplémentaires. Une réflexion est engagée pour améliorer et développer cette école.

Les équipes engagées dans les différentes compétitions se sont comportées honorablement puisque l'équipe masculine termine en 4^e position de sa poule et l'équipe féminine en 3^e position. De nouveaux éléments au sein de ces équipes seraient les bienvenus. Les résultats des compétitions ne sont pas les seuls objectifs souhaités, mais ces rencontres permettent à chacun de mieux se connaître.

Après le compte rendu moral, la trésorière, Cécile Forgeron, a fait le compte rendu financier.

Un point fort sur ce bilan, le club avait prévu une participation de 20 000 F pour la construction nécessaire d'un club-house. M. le maire nous a indiqué que la totalité de cet investissement serait pris en charge par la municipalité ce qui va nous

permettre d'envisager la saison sereinement du côté financier et nous aider dans les efforts prévus pour l'école de tennis.

Après ces bilans positifs, il a été procédé au renouvellement du bureau. A préciser que pour la saison écoulée, le bureau ne se composait que de huit membres et que pour la saison à venir, quatre personnes viendront renforcer cette équipe. Parmi ces quatre personnes, nous accueillons avec plaisir deux jeunes adhérents, qui, nous l'espérons, apporteront le dynamisme de leur âge.

Les douze membres du bureau sont les suivants :

BERNARD Jenny
CHASTAGNOL Sylvain
CHERRIER Julien
COMBEAU Alain
DEDIEU Valérie
DOMENACH Jean-Claude
DOMENACH Marie-Madeleine
Madame DUBOYS
FORGERON Cécile
GARIN François
Madame GUILLOTEAU
TAMAGNA Jean-Michel
L'élection du président et des divers postes vous seront communiqués ultérieurement.

Le renouvellement des inscriptions pour la saison de tennis 89/90 aura lieu les samedis 4, 11 et 18 novembre, salle de la mairie, de 10 heures à 12 heures 30.

Prix adulte : 180 F

Prix jeune (jusqu'à 18 ans), été, invité, étudiant : 80 F

En souhaitant que la saison à venir soit marquée par une plus grande participation de tous, cette assemblée générale s'est clôturée par le pot de l'amitié.

Le bureau.

ÉCOLE MATERNELLE

Jeudi 12 octobre, de l'effervescence à l'école maternelle !

Parents et enfants attendent le petit car qui les conduira dans trois fermes de Mouthiers.

Un temps radieux !!! Un accueil chaleureux !!! des animaux dociles qui se sont laissés admirer par les enfants !!! une matinée merveilleuse dont tous les petits se souviendront longtemps.

Un grand merci aux parents qui ont aidé à l'encadrement et aux personnes qui ont eu la gentillesse de nous recevoir : Messieurs et mesdames Crueize, Gros et Bourreau.

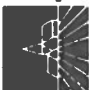
CECILE FORGERON
TOUTES ASSURANCES
Grand-Rue
MOUTHIER-SUR-BOËME
16440 ROULLET
Tél. : 45 67 82 85

Dans votre commune
Chaussures
DEDIEU
ACHETEZ A MOUTHIER
Choix, prix et qualité
Tél. : 45 97 92 06

C.D.M.R.
Calcaires et diorites
du Moulin du Roc
Carrière de Rouillet
45.66.34.44
Carrière de
Châteauneuf
45.66.23.05

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
CHAUFFAGE - RÉNOVATION
DÉPANNAGE
Alain
BENOIST
LA CROIX-GUILLAUD
16440 MOUTHIER
tél. : 45 97 95 37




GROUPAMA
ASSURANCES
Toutes Professions
Mme A.-M. GROS - Le Grand-Poinceau
16440 MOUTHIER - Tél. : 45 97 92 05

MARC DREAN
Chauffage - Plomberie - Ramonage
Couverture - Zinguerie
Tél. : 45 97 9811 16440 Mouthiers-sur-Boëme

CAFÉ-RESTAURANT DE LA GARE
Place de la Gare
16400 Mouthiers-sur-Boëme

Repas de famille
Repas d'affaires
Noces
Banquets
Séminaires, etc.
Réservation au 45 97 94 24
ouvert tous les jours sauf dimanche soir

Peinture - Vitrerie - Revêtement de sols
Revêtement muraux
BREGIER Jean-Jacques
67 rue de la Boëme
MOUTHIER
Tél. : 45 97 92 57


RADIO - TÉLÉVISION
ÉLECTRO-MÉNAGER
Thomson - Philips - Saba/Continental
ÉLECTRICITÉ - DÉPANNAGES
J.-P. MANANT
16440 Mouthiers-sur-Boëme
Tél. : 45 97 92 44

POULETS - CANARDS - PINTADES
ELEVES EN PLEIN AIR
Préparation-Vente à la ferme
S. et A.-M. GROS
Le grand Poinceau
16440 MOUTHIER
Tél. : 45 97 92 05

PiC et PAC
mon mini marché
Rue de l'Église
MOUTHIER
Tél. : 45 67 85 67

FOURNITURES CERQUEILS
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
TOUTES FORMALITES ADMINISTRATIVES
JOBIT J.-P.
Pompes funèbres - Articles funéraires
LA COURONNE Tél. : 45 67 49 21
MOUTHIER Tél. : 45 67 93 03

RAPPORTS DE STAGES -
BULLETTINS - REVUES - TRACTS -
AFFICHETTES, ETC.
ELGEY COMPO
Le Grand Guillon
16440 Mouthiers-sur-Boëme
Tél. : 45 67 84 90

BOUGEZ VOTRE ARGENT, IL VA FAIRE DES BONDS.

LA POSTE
BOULEVARD AIGLE LA POSTE

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
FER BOIS P.V.C. ISOLATION
LAMBRIS PARQUET CARRELAGE
DALLAGE
JAMES RICHON
Zone d'emploi
Mouthiers, 16440 ROULLET
Tél. : 45 67 85 06